

A&P Police

LE MAG

UNITÉ SGP
POLICE
FSMi FO
MAJORITAIRE

#36

Oct-Nov-Déc 2020

16

La Rupture Conventionnelle

18

Un Été à la CSP de la Baule/Escoublac

30

Indemnité Exclusive de Secours en Montagne

26

Nouveau site Unitésgppolice

L'état Post-Traumatique

20

**REJOIGNEZ LA MUTUELLE
AU SERVICE DES POLICIERS**

LYRIA SANTÉ, LYRIA SALAIRE

**2 MOIS
OFFERTS**

**50€ OFFERTS
PAR ENFANT**



Offre soumise à conditions
valable du 01/09 au 31/10/2020.*



Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 14 (numéro non surtaxé)

*Conditions dans le règlement de l'offre de rentrée disponible sur demande en agence, sur demande écrite auprès du siège administratif de la MGP
(8, rue Thomas Edison - CS 90059 - 94027 CRETEIL CEDEX) ou sur mgp.fr.

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 09/2020 - Document non contractuel à caractère publicitaire.

- 4 MOT D'YVES LEFEBVRE**
2020, une année qui marquera notre histoire !
- 6 SCANNER**
Insolite police
- 8 LA COLONNE**
Écho des Régions
- 16 ACTION SYNDICALE**
La rupture conventionnelle
- 18 ACTION SYNDICALE**
Un été à la CSP de la Baule-Escoubac
- 20 DOSSIER SPÉCIAL**
L'état post-traumatique
- 26 NOUVEAUTÉ**
Le site unitesgppolice.com fait peau neuve
- 28 L'INTERVIEW**
Gabriel Macchiavelli Écrivain/Policié
- 30 ACTION SYNDICALE**
Indemnité exclusive de secours en montagne
- 32 ACTION PATS**
OMP de Moselle - Du télétravail envisageable...
- 33 VOS DROITS**
Les mentions obligatoires du commandement de payer
- 34 LE COIN LECTURE**
Rob J.Daniels Jusqu'à ce que l'enfer nous sépare

Septembre 2020, l'heure du conclusif doit sonner !

Si l'été a été marqué d'annonces à caractère sécuritaire, **septembre devra amorcer la mise en application de ces mêmes annonces.**

L'allocation du travailleur de nuit, qui viendra s'ajouter au paiement des heures de nuit effectuées, devra être établie au-delà des 10 millions d'euros annoncés fin juillet par le Président de la République.

Conformément à notre cahier revendicatif, **nous n'approuverons et nous ne signerons qu'à la seule condition que nos propositions soient respectées !**

Les cycles horaires permettant enfin la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée de tous les policiers, devront enfin être appliqués

A ceux qui, en manque d'inspiration, de technicité ou en aspiration de reconnaissance prétendent à clamer que nous avons vendu la vacation forte, je leur demande de faire appel à leur mémoire et de se rappeler avril 2016!

Avril 2016, **un seul syndicat, le nôtre a refusé le protocole HOLLANDE/CAZENEUVE** car le compte n'y était pas pour les gardiens de la paix !

Alors, soyez en sûr, il en sera de même pour les horaires comme pour tout le reste!

La simplification des voies d'avancements devra impérativement répondre à nos exigences et jamais nous n'accepterons un mélange nocif de semi-automatisation avec une carrière linéaire de gardien brigadier !!!

Les adjoints de sécurité, policiers adjoints de demain pour UNITÉ SGP POLICE mais aussi **les personnels administratifs, techniques et scientifiques, les PATS** comme on les appelle, **ne peuvent plus être les parents pauvres de notre ministère !**

SI NOS REVENDICATIONS NE SONT PAS CONCLUES D'ACCORDS JUGÉS RECEVABLES PAR NOS COLLÈGUES, LE DROIT DE GRÈVE DEVRA S'APPLIQUER AVEC FORCE !

Si la colère sociale est prévisible dès septembre, **il faut impérativement que la mise à niveau des Compagnies Républicaines de Sécurité se fasse sans délai.** Si un second mouvement spécifique s'impose dans l'immédiat comme nous l'avons soumis au DGPN, nous ne saurions nous satisfaire que de cette première mesure !

Nous l'affirmons, **ce sont des promotions d'élèves-Gardiens de la Paix dédiées aux CRS qui s'imposent !**

Le maintien de l'ordre républicain a un prix et vous devez, Messieurs les politiques, vous en acquitter, Il en va de la garantie et de la survie de notre démocratie, voire de notre République.

Enfin, à tous nos délégués, je donne rendez-vous à la rentrée puis au mois de novembre prochain durant notre Conseil Syndical National où nous tracerons notre bilan depuis décembre 2018 mais surtout nos orientations pour 2022.

Yves LEFEBVRE
Secrétaire Général UNITÉ SGP POLICE



Directeur de publication : Yves Lefebvre
Rédacteur en chef : Paul Le Guennic

Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti

Comité de rédaction : Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac, Yohann Foissier, Linda Kebbab, Christophe Skrzypczyk
Crédit photos : 123RF, AFP Forum, DGPN-SICoP, Paul Le Guennic, Carlo Conti, Pierre Péjac, Pascal Bourgeois
Imprimerie : Pure Impression, 451 rue de la Mourre, 34130 Mauguio
UNITÉ SGP POLICE-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet
ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 35.000 exemplaires



2020, une année qui marquera notre histoire !

Au-delà de la crise sanitaire qui nous a frappé à l'horizon du printemps dernier et de celle qui risque d'entraver fortement la reprise dès septembre,

Les événements qui ont marqué notre corporation resteront eux aussi marqués dans le marbre de l'Histoire.

Les accusations verbales et écrites, les déferlantes de **stigmatisations ajoutées aux propos haineux** de certains issus de la société civile, politique et médiatique ont transformé le gardien de la paix en pourvoyeur de violence, de racisme, d'antisémitisme et cela fut et sera insupportable !!!

Les policiers et ceux qui composent la Police Nationale ultra majoritairement, **les gardiens de la paix sont de véritables républicains et seront toujours les derniers défenseurs de notre démocratie !!!!**

Les racistes, les antisémites les homophobes... n'ont pas de place dans nos rangs et l'immense minorité qu'ils représentent sera chassée par l'immense majorité des vrais gardiens de la République !!!

Nul besoin non plus de ces anciens syndicalistes qui clament, par voies de médias, que les syndicats de police ont changé et sont devenus incapables de relier la population et sa police : « de mon temps... », de ton temps que le privilège de l'âge m'a permis de connaître, la société n'était pas, et fort heureusement, celle d'aujourd'hui !

De ce temps-là, les policiers étaient respectés et craints par celles et ceux qui détournaient la loi!

De ce temps-là, les flics rentraient dans toutes les cités et aucun policier ne taisait son métier à l'enseignant de ses enfants et encore moins à ses voisins !!!!

Chers collègues retraités, jouissez de votre retraite car vous le méritez mais, foutez-nous la paix avec vos leçons de morale !

La transition printemps-été 2020, au-delà du déconfinement, a été marquée par le **virage sécuritaire** impulsé par le Président de la République.

Mais ce changement de cap ne pourra être marquant que s'il est suivi de réponses pénales appropriées.

Si la tolérance zéro pour ceux qui insultent, frappent ou menacent les policiers se traduit par un rappel à la Loi comme contre l'auteur de propos racistes envers un policier dernièrement alors, **MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX, VOUS AUREZ FACE À VOUS LE SYNDICAT MAJORITAIRE DE LA POLICE NATIONALE !!!!**

Toutefois, n'oublions pas que cet été 2020 aura été particulièrement conclusif dans le domaine des avancées sociales revendiquées par notre organisation.

Après la prime de fidélisation obtenue pour les agents en poste à Nice, est venue s'ajouter l'annonce des 10 millions d'euros pour l'indemnité du travailleur de nuit ainsi que l'inscription au Projet de Loi de Finances d'un budget pour la dotation de matériels !

Cet été aura également été le théâtre de négociations avec le DGNP pour obtenir un second mouvement spécifique CRS afin de remettre à niveau les compagnies de province.

Ce dossier pourrait être conclu dans les toutes prochaines semaines au même titre que la simplification réelle des voies d'avancements.

Bien sûr, nous pouvons nous satisfaire de ces quelques avancées pour les Gradés et Gardiens de la Paix. Nous en sommes satisfaits mais pas nous en contenter. C'est un premier pas qui ouvre la porte à un véritable cycle de concertation.

De nombreux projets ont été posés sur la table du nouveau Ministre au cours de l'été.

Et, jamais malgré de nombreuses tentatives de déstabilisations, nous n'avons failli !

Grâce à tous nos délégués, locaux, départementaux, régionaux, zonaux, que ce soit en Sécurité Publique, en Compagnie Républicaine de Sécurité ou à la Police Parisienne et dans tous les autres services que je ne peux citer ici, nous continuons notre progression avec comme seul mot d'ordre : « **NE JAMAIS RIEN LACHER** »

Il y a quelques semaines, j'ai adressé un courrier destiné aux nuiteurs, aux « Hiboux » de la Police Nationale comme on les appelle. Dans cette lettre je leur parlais des avancées que nous avons obtenues par la mise en place d'un véritable statut du travailleur de nuit et de celles à venir ainsi que de nos propositions mais je leur parlais aussi du respect qui doit s'imposer naturellement entre nous flicards, entre nous collègues !

Malheureusement certains apprentis syndicalistes tendent à piétiner ce qui nous fera toujours tenir debout.

À ceux-là, à ces collègues, n'oubliez jamais qu'**avant d'être détachés permanents nous avons été nous aussi sur le terrain** et que contrairement à d'autres qui s'autoproclament à je ne sais quel poste, nous sommes passés par les différents échelons de l'organisation afin de rester en contact avec le terrain et avons été élus par nos centaines de délégués de terrain.

On ne naît pas syndicaliste policier, on le devient parce que l'on aime profondément notre métier et toutes celles et ceux qui l'exercent.

Yves LEFEBVRE
Secrétaire Général UNITÉ SGP POLICE





Photo d'illustration

ÉTATS-UNIS

ILS TROUVENT 1 MILLION \$ EN LIQUIDE ET LE REMETTENT À LA POLICE

Une famille en voiture a constaté que le véhicule qui les précédait effectuait une embardée pour éviter un objet sur la route. Ils se sont arrêtés afin de ramasser cet objet qui n'était autre qu'un sac généralement utilisé pour les ordures. Ils ont constaté que dans le fossé se trouvait un deuxième sac identique au premier. Ils ont mis ces deux sacs à l'arrière de leur camion et ce n'est qu'en rentrant chez eux qu'ils ont découvert que ces sacs contenaient une multitude d'enveloppes en plastique garnies d'argent liquide. La famille a remis les sacs au bureau du shérif du comté de Caroline.

A première vue, ces sacs étaient destinés à une banque. Ils ont donc été remis à la poste qui devrait les faire parvenir à ses destinataires.

Une famille visiblement honnête qui s'est contenté de déclarer que c'était «la meilleure chose à faire» car «ils ne nous appartenaient pas».

Ce geste a été salué par les policiers qui se sont dits fiers de ce geste d'administrés du comté.

CARNON PLAGE

VERBALISATION D'UNE POUPÉE



Durant le confinement, les gendarmes ont constaté la présence d'une personne sur la plage sous un parasol.

Lorsque l'un d'eux s'est approché pour aller contrôler cette «personne» qui visiblement transgressait les règles du confinement, il s'est vite rendu compte que la personne en question n'était autre qu'une poupée visiblement abandonnée là dans le but de faire une bonne blague...

La gendarmerie visiblement amusée par ce «joke» a tweeté : En surveillance des plages, les gendarmes ont porté secours à une poupée abandonnée par son propriétaire
#RépondrePrésent
#TousMobilisés

ÉTATS-UNIS

5 ANS, IL PARTAIT ACHETER UNE LAMBORGHINI



Photos compte Twitter Utah Highway Patrol

Quelle n'a pas été la surprise des patrouilleurs des autoroutes d'Utah, lorsqu'ils ont contrôlé le conducteur d'un véhicule qui zigzagait. Ce dernier âgé de cinq ans voulait se rendre en Californie pour acheter une Lamborghini. Il avait donc pris la voiture de ses parents au travail, alors qu'il était sous la responsabilité d'un aîné. Au moment de son «interpellation», il n'avait que 3 dollars en poche, léger pour acheter un tel véhicule... Aucune charge n'a été retenue contre lui. Ironie de l'histoire devenue médiatique, un propriétaire de Lamborghini s'est rendu devant chez le jeune enfant et lui a fait faire un tour à bord de sa voiture de luxe.



Photo d'illustration

AUTRICHE

UN PET À 500 EUROS

Alors que la police de Vienne contrôlait un individu, ce dernier «s'est levé légèrement du banc, a regardé les agents et a manifestement de façon tout à fait délibérée émis une flatulence massive à proximité immédiate de ceux-ci» selon la police Autrichienne. Les policiers ont donc verbalisé cet individu qui a écopé d'une amende de 500 euros.

Le contrevenant estime l'amende beaucoup trop disproportionnée par rapport aux faits...

Quant à la police autrichienne, elle reste persuadée que l'homme s'est «lâché» sciemment expliquant sur Twitter : «Naturellement, personne n'est mis en cause s'il lui en échappe un par accident...» Pour elle, le comportement de l'individu a été «provocant et peu coopératif».

Ce qui est sûr, c'est que cela fait cher le vent...

CÔTES-D'ARMOR

PROTECTION DES PERSONNES ET... DES BIENS



Photos compte Twitter Police nationale 22

Fin juin, des personnes ont signalé un chien laissé dans une voiture en plein soleil, sur la plage arrière.

Des collègues de Plérin se sont transportés sur place pour porter assistance au pauvre animal.

À leur arrivée, le chien était sec, et pour cause, il s'agissait d'un chien en peluche...

Sur son compte Twitter, Police nationale 22 a partagé l'information insolite :

[\[#UtilesAuxAutres\]](#)

Sur appel 17, les policiers sont appelés pour un chien dans un véhicule en plein soleil.

Fin heureuse, sur place ils découvrent une peluche dans la voiture ! [@30millionsdamis](#) [@Prefet22](#)

Un petit rappel a été effectué de ne pas oublier son animal dans la voiture.





Didier MARTINEZ
Secrétaire Régional
Occitanie-Pyrénées



Grande souffrance et désarroi dans les rangs de la police

La période post-Covid s'est avérée être une nouvelle épreuve extrêmement compliquée et difficile pour les forces de l'ordre.

Ces dernières années, tant au niveau national, que régional ou local, les Policiers ont exprimé leur colère, leur exaspération et leur malaise, avec de nombreuses actions, manifestations et rassemblements d'une ampleur inédite et une mobilisation considérable.

Hélas, **les Policiers ont toujours le sentiment de ne pas être entendus, ni soutenus, ni respectés.**

Des propos insupportables n'ont eu de cesse de résonner au gré des médias, réseaux sociaux, mouvements antiracistes, laissant à penser que la violence et le racisme étaient systémiques dans la Police.

Bien entendu, il était nécessaire d'affirmer l'intransigeance de notre institution face à de tels comportements, et **dès lors que des faits répréhensibles et caractérisés sont avérés, ils doivent être sanctionnés.** Cependant et nous le savons tous, les dérives sont extrêmement marginales et accuser l'institution, c'est accuser cette très grande majorité de policiers femmes et hommes qui œuvrent au quotidien au service de la population sans distinction de couleur de peau, d'origine ethnique ou de religion.

Faut-il rappeler que **la police est l'institution la plus contrôlée et ses agents les plus sanctionnés de la fonction publique ?**

Avec les déclarations du Ministre de l'Intérieur, les policiers se sont sentis sacrifiés sur l'autel des enjeux électoraux.

Déni de présomption d'innocence, affaiblissement et

vulnérabilité face à des individus violents et déterminés à ne pas se laisser maîtriser, soutenus par quelques lobbies, pseudo-artistes ou politiques déconnectés de la réalité d'un quotidien aussi dangereux que difficile et contraignant.

Pourtant, avec **10.000 policiers blessés chaque année** à l'occasion d'interventions et interpellations au cours de leurs missions, des opérations délicates sur fond de violence extrême, d'actes de rébellions et de haine antiraciste, était-il nécessaire de jeter l'opprobre sur toute une corporation ?

La mise au pilori et la **stigmatisation de milliers de fonctionnaires de police**, républicains, professionnels et dévoués par le biais d'amalgames et d'instrumentalisation de l'actualité internationale constitue une nouvelle épreuve subie par des policiers dans un premier temps dépités et désabusés de se retrouver tous accusés et contraints quant à leur action de sécurité publique, puis entravés s'agissant de procéder aux interpellations de délinquants et criminels violents.

Des configurations maintes fois caractérisées par des actes de rébellion assumés, des appels à l'attroupement et de fréquentes « évacuations » sous une pluie de projectiles et d'insultes.

Pour autant, les outrages de toute nature et invectives envers les Policiers sont-ils suivis d'effet ? À l'évidence, loin s'en faut...

Alors même que la Police par sa présence dans les quartiers s'efforce de protéger et rassurer des riverains exaspérés par l'occupation constante des halls d'immeubles,

une population soumise à la loi des dealers, lesquels souhaiteraient plus que tout ne pas subir des contrôles et **bénéficier d'une impunité de trafic et d'appropriation de leur territoire** : durant le confinement, c'est avec grande difficulté que les policiers ont tenté de faire respecter les consignes sanitaires dans certains quartiers, sous les incessantes provocations d'individus qui tantôt incendiaient le mobilier urbain ou des voitures et réalisaient des rodéos à bord de scooters, cherchant par tous moyens à en découdre et provoquer des affrontements, alors même que le contexte d'emploi des personnels les rendait vulnérables à l'épidémie puisqu'ils étaient dépourvus de masques.

Durant les manifestations de gilets jaunes, la **moindre intervention des personnels était assimilée à des violences policières**, alors même que l'emploi de la force publique s'avérait nécessaire. D'ailleurs nos collègues ont subi de très violentes offensives ces dernières années dans la gestion de l'ordre public.

Lorsque certains suggèrent le désarmement de la Police, la réduction des effectifs, il nous est permis de nous interroger quant à la finalité de cette escalade d'exigences de contraintes et d'entraves opposées aux forces de l'ordre dont l'immense majorité, professionnels et républicains, n'aspirent qu'à exercer leur noble mission d'**assurer la sécurité des personnes et des biens et interpellier les auteurs de crimes et délits dans les meilleures conditions possibles**.



Du grand Management...

À la Seyne sur Mer, un climat oppressant règne dans les couloirs et sur le parking du commissariat.

Le chef de service, aux excès de colère inutiles et mal venus, manque cruellement de sincérité et de compréhension.

Il a pour habitude de répondre aux effectifs : « vous m'avez mal compris, je n'ai jamais dit ça, le chef ici c'est moi, si mon ton ne vous plaît pas, c'est celui d'un chef de service ! ».

Le management n'est pas à la portée de tous, certains improvisent en se montrant agressifs, revanchards ou en

L'évidente impunité grandissante des délinquants se traduira forcément par une montée en puissance du sentiment d'insécurité de la population, et il y a fort à parier que le gouvernement aura des comptes à rendre quant à l'efficacité des forces de police si de telles dispositions s'amplifient.

Aujourd'hui la consternation laisse la place à la colère et l'exigence :

Du soutien, de la reconnaissance : nos collègues s'interrogent quant à l'orientation donnée à leur mission de sécurité publique et la réponse gouvernementale considérée à leur dépens.

Le livre « blanc » de la Police Nationale, ce plan Marshall tant attendu, véritable serpent de mer qui reprend tout son sens à chaque nouvel épisode de l'expression de la colère policière.

Le diagnostic est fait, il est temps de concrétiser de nouvelles mesures et dispositions pour répondre au malaise policier :

Horaires de travail, heures de nuit, social, formation, des chantiers souvent initiés, parfaitement identifiés mais longs, bien trop longs à aboutir. Il y a désormais urgence.

UNITÉ SGP POLICE n'a eu de cesse de s'associer à la **colère**, parfois spontanée mais **toujours légitime** qui reflète l'exaspération et l'inquiétude de la corporation policière désormais **en grande souffrance et en plein désarroi**.



Bruno BARTOCETTI
Secrétaire Régional
PACA

fliquant les effectifs comme dans un loft.

Tous ces ingrédients qui démontrent l'incompétence caractérisée de certains chefs de service qui, selon nous et de nombreux collègues, se sont peut-être trompés de métier...

UNITÉ SGP POLICE n'acceptera pas un tel comportement !

Un grand nombre de policiers et de personnels administratifs de ce Commissariat nous ont saisi pour nous relater des comportements décalés de ce Chef de Service.

Se remettre en question n'est pas un aveu de faiblesse mais une force pour mieux manager !

Les effectifs de la Seyne-Sur-Mer ne se trompent pas de cible, ils prennent leur service pour traquer les délinquants dans la rue, pas pour surveiller les allées et venues des policiers dans le Commissariat.

Nous l'invitons donc à se ressaisir.

À bon entendeur...



LOIRE ATLANTIQUE



Pascal DEMÉ
Secrétaire Départemental Adjoint
Loire Atlantique



Cycle de travail pour les unités de voie publique... Un sujet très sensible sur le département 44 !

La réforme des cycles horaires a été engagée depuis plusieurs années maintenant.

Son objectif était de mieux répondre aux attentes des personnels et de favoriser la prévention des risques psychosociaux.

Qu'en est-il en 2020 ?

Les collègues n'en peuvent plus d'attendre !

Durant toutes ces années, **UNITÉ SGP POLICE-FO Loire Atlantique**, qui est à l'initiative d'un cycle horaire réformateur dit « vendredi fort » rebaptisé « vacation forte » par instruction ministérielle en 2017, a fait de cette réforme, sa priorité.

Dans toutes les assemblées et réunions de concertation, nous avons été les seuls à défendre haut et fort ce cycle horaire plébiscité par plus de 80 % des effectifs des sections de roulement Jour et Nuit au niveau du département.

Malgré une hostilité quasi unanime de la part de la direction et des chefs de service, nous avons réussi à mettre en place la vacation forte aux UIPS jour des circonscriptions de Saint-Nazaire et la Baule, aux UCL des circonscriptions de Nantes et Saint-Nazaire. Les unités d'appui du département ont fait le choix d'un 4/2 compressé. Malheureusement les UIPS de la circonscription de Nantes se sont vues imposer un 4/2 classique.

Le bilan de la mise en œuvre de la vacation forte à Saint Nazaire et à la Baule est très positif tant dans l'amélioration du bien-être vie privée, familiale et vie professionnelle que dans l'impact sur la santé, une baisse significative des congés de maladies étant constatée. Il est évident que les collègues en vacation forte ne souhaitent plus changer de cycle.

Nos détracteurs, aujourd'hui, en cogestion avec l'administration, nous annoncent la « mort de la vacation forte » et « vive le cycle binaire en 12 h 08 ».

Rappelons-nous qu'UNITÉ SGP POLICE a obtenu l'intégration de la vacation forte dans l'APORTT, permettant aux personnels de la choisir lors des comités techniques départementaux de proximité !

Et n'oublions pas que la philosophie du CTD est de permettre une organisation du travail au plus proche du terrain, donc de la réalité. **Il n'est pas question qu'une décision uniforme soit imposée...de PARIS.**

Sur le 44, nous continuerons à défendre la vacation forte pour son maintien et sa généralisation, dans le respect de la volonté des collègues.

Nous sommes les initiateurs de ce cycle, nous n'en serons pas les fossoyeurs !



Brice GAJEAN
Secrétaire Départemental
Isère



Une nouvelle équipe à la tête de l'Isère, Impliquée, Motivée et pleine de Sincérité.

Mars 2020, accompagné de Damien nous entrons dans notre nouveau bureau syndical.

Pour nous, il s'agit d'une première victoire. Il a fallu mettre en œuvre tant de choses pour redémarrer.

Il a fallu également expliquer et argumenter pour rétablir certaines vérités.

Soutenus par le bureau régional et national, encouragés et accompagnés par l'ensemble des délégués de la région Auvergne Rhône Alpes.

Forts des encouragements de nos adhérents, nous entamons nos nouvelles fonctions.

Puis **on se lance, «à fond la caisse»**. Il faut montrer que nous existons et que nous sommes là.

Prises de contact, réunions, audiences devant chaque unité, nous expliquons comment et pourquoi nous reprenons le flambeau d'UNITÉ SGP POLICE.

Premières questions, premières réponses...Premières oreilles attentives.

Les collègues comprennent et pour certains, d'emblée, adhèrent.

Puis très vite, trop vite vient le COVID et là pas le temps de se chauffer.

Ça bataille dur pour la réserve opérationnelle, les moyens de protections, l'organisation du temps de travail.

Pour nous pas de réserve, nous avons repris, **nous sommes présents tous les jours et c'est normal**.

Nous assistons, nous accompagnons sur le terrain pour pallier le manque d'effectif et gérer les impératifs de la crise.

Et puis **nous sommes flics comme les autres**, on est soudé.

Certains d'entre vous se manifestent déjà, on forme des équipes UNITÉ SGP POLICE à BOURGOIN JALLIEU et VOIRON.

On se renforce, nous sommes plus forts.

Les mois passent et nous sommes toujours là, n'en déplaisent à certains. Les résultats aussi, et ça dérange.

Les soutiens et les encouragements augmentent alors et la motivation aussi.

À l'heure où j'écris ces lignes, nous fonctionnons et nous fonctionnons «bien».

Il reste bien sûr tant de choses à accomplir mais nous espérons qu'à **force d'implication et de sincérité en travaillant main dans la main avec nos collègues isérois, tout peut changer**.

Nous avons hâte de tirer un trait sur cette si particulière et intense année 2020, pour nous concentrer sur l'après.

Il faudra pour cela aborder la rentrée de septembre qui s'annonce mouvementée sur le plan social.

Tant de choses doivent changer pour les flics de ce pays et nous ne lâcherons rien.

Dans tous les cas, nous tenons à remercier l'ensemble des collègues et notre organisation syndicale pour nous avoir aidés dans cette tâche.

À la fin de l'année, nous ferons le bilan ensemble et c'est aussi ensemble qu'il faudra travailler pour le département de l'Isère.

Les choses peuvent changer.



SEINE-SAINT-DENIS



Erwan GUERMEUR
Secrétaire Départemental
Seine-Saint-Denis



Le 93, un département « hors normes »

C'est en ces termes que l'ex-premier ministre qualifiait à plusieurs reprises le département de la Seine-Saint-Denis lors du discours prononcé à la préfecture de BOBIGNY en Octobre 2019.

Suite à la publication du rapport parlementaire Cornut Gentil pointant le désengagement des services de l'état en Seine-Saint-Denis, Edouard PHILIPPE annonçait **des mesures fortes pour le département : Renfort de 100 OPJ sur 2 ans, création de 2 nouveaux Quartiers de Reconquête Républicaine ou encore la création d'une prime de 10 000 euros pour les agents ayant accompli 5 années de service continu dans le 93.**

Si certains engagements ont été tenus, **nous n'avons toujours aucune confirmation de la mise en place de la prime des 10000 euros** à l'heure de la rédaction de cet article.

Ces mesures bien accueillies par les collègues ne suffiront pas à traiter le mal-être policier en Seine-Saint-Denis. Exercer dans le 93, c'est évoluer dans une **zone difficile** où tout peut dégénérer à chaque instant, où ceux qui y travaillent peuvent servir de fusible au pouvoir politique pour éviter un embrasement des banlieues.

L'affaire « Theo » en est un exemple criant. **Des policiers mis au pilori médiatique par les bien-pensants au mépris de la présomption d'innocence.** Le Président de la République de l'époque en personne se rendant au chevet de la victime avec un air de compassion devant les caméras. Était-ce le rôle du chef de l'état ? Le garde des sceaux, ministre de la justice Éric DUPOND-MORETTI clamait dès sa nomination au gouvernement : « On ne transige pas avec la présomption d'innocence ». Il est bon de rappeler que

ce principe de présomption d'innocence s'applique aussi aux policiers !

Plus récemment, le Préfet de Police de PARIS, Didier Lallement, décidait de suspendre « à titre conservatoire » un policier d'Aulnay sous-bois. Le seul tort de notre collègue ? S'être mis en garde alors qu'il faisait face à un individu connu pour être un pratiquant aguerri de sports de combat. **Le communiqué de presse annonçant la suspension du collègue nous obligeait à réagir immédiatement. J'appelai aussitôt au rassemblement de tous les policiers devant le commissariat d'Aulnay-Sous-Bois et à une opération « commissariats morts ».** Grâce à cette action éclair et à la mobilisation des Policiers de la Seine-Saint-Denis, **nous obtenions le maintien en service du collègue injustement suspendu.**

Dernièrement, alors qu'une affaire judiciaire visait plusieurs fonctionnaires de la CSI 93 (CSI 93 est le produit de la fusion de la compagnie de sécurisation créée en 2008 et de l'historique compagnie départementale d'intervention), ce même préfet décidait de dissoudre l'unité et sonnait le glas du site d'Aulnay-Sous-Bois, siège de la compagnie sur proposition de la DSPAP. La CSI 93 a prouvé son utilité, son efficacité, sa réactivité à maintes reprises lors des violences urbaines de 2005, de 2007 et durant les mouvements sociaux lors des manifestations lycéennes, les gilets jaunes, la réforme des retraites.

Cette affaire judiciaire arrivait à point nommé pour la Directrice de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne qui en profitait pour mettre en œuvre une réforme des CSI sur la plaque Parisienne. **Dissoudre la CSI 93 est une décision irresponsable.**

L'autorité de l'état est mise à mal dans ces quartiers difficiles. **Ces prises de position politique sont ressenties comme de véritables trahisons par les policiers du 93** ; Ces policiers à qui l'on donne l'ordre d'occuper le terrain, de reconquérir ces territoires oubliés sont lâchés, jetés en pâture à la moindre plainte de ces délinquants multirécidivistes et dont la parole vaut plus que celle d'un « gardien de la paix ».

Si des comportements déviants surviennent, ils sont systématiquement sanctionnés par la voie administrative et judiciaire. Au TGI de Bobigny, les magistrats sont réputés ne pas être tendres avec les policiers...

Le zèle des autorités politiques en la matière n'a alors qu'un seul but. Flatter une frange marginale de gens qui estime que la Police serait raciste, violente voire corrompue bien souvent à l'approche d'échéances électorales comme nous l'avons vu avec les propos du désormais ex-ministre de l'intérieur Christophe Castaner.

Les policiers du 93, qu'ils exercent sur la voie publique ou en judiciaire souhaitent que l'on redonne du sens à leur métier. **Rétablir leur autorité, assister les victimes, arrêter les délinquants, les criminels et avoir le temps de recueillir les éléments de preuve afin que ces derniers soient condamnés.** Et ce n'est pas avec un énième plan de politique sécuritaire que nous y arriverons.

Au-delà des mots, les policiers souhaitent que la hiérarchie policière et le pouvoir politique soutiennent véritablement et courageusement l'action policière en Seine-Saint-Denis. Cela passera par une meilleure communication de l'institution, par la mise en place d'une véritable formation continue efficiente, **une réponse pénale adaptée** et surtout **des moyens humains** à la hauteur des difficultés sociétales de la Seine-Saint-Denis.



PARIS



De la D.O.S.T.L à la D.I.L.T

Le 21 avril 2020, Le Comité Technique Interdépartemental de la Préfecture de Police (CTI) a validé le projet de transformation de la Direction Opérationnelle des Services Techniques et Logistiques (D.O.S.T.L) en Direction de l'Innovation, de la Logistique et Technologie (D.I.L.T)

La DILT a vocation à devenir la Direction du soutien de la Préfecture de Police et du SGAMI IDF. Pour entamer cette transformation, il fallait transférer les dernières unités opérationnelles de la DOSTL (Brigade Fluviale et Unités du CORT) dans une autre Direction, en l'occurrence la DOPC.

La DILT devient une Direction administrative rattachée directement auprès du Préfet SGA, qui aura en charge la politique d'innovation, d'équipement, de soutien logistique et technologique pour le compte des Directions actives de la PP ainsi que de la zone de défense et de sécurité de Paris.



Rocco CONTENTO
Secrétaire Départemental
Paris

La distinction étant désormais claire entre l'opérationnel et les fonctions support.

Face aux nouveaux défis dont la crise sanitaire liée à la Covid 19 fait partie, et aux mutations technologiques, la DILT sera recentrée sur le numérique, l'innovation et le soutien.

Elle aura pour but aussi de moderniser et d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées par les autres Services de la Préfecture de Police.

UNITÉ SGP POLICE a été présent en amont et pendant la période transitoire de transformation de la DOSTL en DILT pour veiller au bon accompagnement individuel des personnels actifs de cette Direction dont certains ont émis le souhait de ne pas rester au sein de la DILT et d'autres qui ont dû partir du fait de la suppression de leur unité spécifique.

Cette grande Direction opérationnelle qu'était la DOSTL qui comptait près de 1000 agents dans ses heures de gloire, a vécu.

La DILT devra maintenant répondre aux défis technologiques d'une société et d'une institution Police en constante mutation.



David LEVEAU
Secrétaire Régional
Bretagne

AVANCEMENT PERMUTATIONS MUTATIONS ARTICLES 36 DISCIPLINE



Réforme de la CAPI en Bretagne - Une nouvelle donne s'annonçant compliquée à mettre en oeuvre

Une nouvelle ère s'annonce avec la disparition des CAPI ancienne mouture, l'inquiétude d'une nouvelle formule encore très incertaine ne nous permet pas de pouvoir nous projeter sur les futures négociations avec l'administration pour l'avancement de grades de nos collègues bretons.

À l'aube du changement, et après une réunion au SGAMI OUEST début juillet, **il en ressort un flou artistique et inquiétant concernant la teneur future de la CAPI Bretagne.**

En clair, si l'on peut dire, les représentants du SGAMI OUEST ne savent pas encore avec certitude le contenu des CAPI, **l'avancement ne faisant plus dorénavant partie des discussions et échanges directs** pendant ces commissions avec les chefs de services et le préfet de zone de défense ouest.

Il resterait à ce jour beaucoup d'interrogations sur les disciplines, les mutations dérogoires, les permutations et les articles 36.

Nous resterons très vigilants concernant les dossiers d'article 36, nous voulons préserver notre champ d'action concernant ces dossiers ô combien délicats.

Une bonne nouvelle durant cette réunion concerne les effacements de sanctions qui devraient maintenant être automatiques lorsqu'ils rentrent dans le champ d'application des règles actuelles.

Si les disciplines individuelles devaient rester dans le giron de la CAPI Bretagne, les mutations dérogoires et les permutations favorables

devraient être maintenant décidées hors CAPI, l'arrêté étant pris directement par le SGAMI d'origine.

La crainte pour nous, représentant majoritaire en CAPI Bretagne, est de voir l'avancement décidé seul dans les instances paritaires parisiennes. Il est pour nous, essentiel de pouvoir évoquer les dossiers de chaque policier en attente de promotion dans nos régions respectives avec les chefs de services et les représentants des SGAMI.

Qui peut mieux défendre des dossiers individuels que ceux qui sont au contact des collègues de terrain, et qui connaissent également les services et les postes concernés par l'avancement ?

Nous savons et connaissons la compétence de nos collègues du bureau National au paritarisme, mais la somme astronomique de dossiers et la complexité des dossiers individuels d'avancement ne pourra pas être gérée seulement par nos nationaux, cela paraît évident et cela s'entend parfaitement.

Il est clair aujourd'hui que l'administration doit poursuivre les échanges avec les organisations syndicales représentatives en CAPI. La forme est sans doute à définir prochainement pour que nous puissions préparer le terrain des commissions nationales pour respecter au mieux l'avancement de nos collègues.

Comment vont se dérouler les prochaines campagnes d'avancement pour 2021, telle est la question ?



SAINT-MALO



Didier LE PALMEC
Délégué Zonal Ouest Formation



CAP sur Saint-Malo

L'ENP ST-MALO est une école de police à taille humaine qui optimise son potentiel afin de recevoir des apprenants en formation initiale ou continue, dans les meilleures conditions.

Le site est également prisé pour les formations des policiers étrangers.

Saint-Malo, est souvent vantée comme un lieu de villégiature. L'ENP ST-MALO n'en reste pas moins un lieu de travail où **les personnels s'investissent**, en composant et s'adaptant tels des « petits artisans ».

Parfois les équipes pédagogiques ont l'impression de faire de « l'information professionnelle » et non de la formation professionnelle. **La nouvelle scolarité sera observée de près, dans son application pratique... faute de moyens suffisants.**

La période de confinement a également illustré nos faiblesses en matière de **formation distancielle**.

La bonne volonté, la disponibilité des personnels et la réactivité du chef de structure, n'ont pas suffi à maintenir une qualité optimale en matière de formation.

Une audience post-confinement avec la direction de l'ENP, nous a permis de **faire des propositions** afin d'améliorer le travail à distance et de référencer le rôle de chacun.

Sur le plan syndical, nous sommes positionnés en tant que représentants de tout le personnel, y

compris les personnels administratifs et techniques. **Nous attachons une importance particulière à la communication** avec les délégués de notre organisation syndicale, œuvrant dans d'autres Directions. Nous apprécions sans réserve les interventions des délégués parisiens lors des forums EGPX. **Cette démarche est facilitatrice** pour le choix des postes et l'intégration de nos futurs policiers.

En conclusion, il semble important de préciser que **se syndiquer est un droit et pas une obligation**.

Par contre, en qualité de représentant du personnel, nous avons l'obligation de **favoriser les bonnes conditions de travail de toutes et tous, dans un souci de lutte contre les risques psycho-sociaux**.

Le bureau zonal ouest formation et local ENP ST-MALO remercie sincèrement la section formation du Bureau National pour son soutien dans notre travail quotidien.

Enfin, l'amélioration des compétences passe par l'expérience, mais **l'apprentissage initial constitue un incontournable qui doit être valorisé**.

Pas de policiers performants sur la voie publique sans une formation de qualité...

Une évidence qui peine parfois à trouver une oreille attentive !!!



Franck FIEVEZ
Secrétaire National
Secteur Juridique

LA RUPTURE CONVENTIONNELLE

La mise en œuvre de la rupture conventionnelle semble être le cadet des soucis du ministère de l'intérieur.

Après la réunion avec les organisations syndicales représentatives pour présenter les conditions d'exécution de la rupture conventionnelle, le constat est amer. S'il s'agit bien d'un **accord entre l'agent et l'administration**, la direction des ressources humaines semble avoir déjà sifflé la fin de la partie.

Rappelons tout d'abord **les principes de la rupture conventionnelle** qui, signalons-le, doit s'appliquer aux trois versants de la fonction publique.

CE DISPOSITIF VIENT REMPLACER L'INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE qui s'est éteinte en juin dernier. Il consiste en un accord mutuel entre l'administration et l'agent, afin de **cesser définitivement ses fonctions dans la fonction publique, et par ailleurs de négocier une indemnité spécifique dans une fourchette « mini/maxi » en fonction des années d'ancienneté.**

Cette démarche est à l'initiative de l'agent ou de l'administration, **la rupture conventionnelle ne peut être imposée par l'une ou l'autre des parties.**

Le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle ne peut être inférieur aux montants suivants :

- ➔ **Jusqu'à 10 ans d'ancienneté** = $\frac{1}{4}$ de mois de rémunération mensuelle brute multiplié par le nombre d'années d'ancienneté
- ➔ **De 10 à 15 ans d'ancienneté** = $\frac{2}{5}$ ^{ème} de mois de rémunération mensuelle brute multipliés par le nombre d'années d'ancienneté
- ➔ **De 15 à 20 ans d'ancienneté** = $\frac{1}{2}$ mois de rémunération brute mensuelle multiplié par le nombre d'années d'ancienneté
- ➔ **De 20 à 24 ans d'ancienneté** = $\frac{3}{5}$ ^{ème} de mois de rémunération mensuelle brute multipliés par le nombre d'années d'ancienneté

La rémunération mensuelle brute prise en compte est de $\frac{1}{12}$ ^{ème} de la rémunération brute annuelle perçue au cours de l'année civile précédant l'année de la rupture conventionnelle.

L'AGENT QUI SOUHAITE FAIRE UNE DEMANDE, adresse un courrier à son administration, puis sera convoqué dans un délai d'un mois au plus tard, à un premier entretien, afin de connaître ses motivations, ainsi que ses prétentions financières.

C'est bien une négociation qui s'engage sur la base d'un montant « plancher », comme défini plus haut. **L'AGENT SE VOIT, D'AUTRE PART, OUVRIR LE DROIT À L'ASSURANCE CHÔMAGE EN CAS D'ACCORD DE LA RUPTURE CONVENTIONNELLE.**

Si les deux parties s'entendent, alors le contrat prend fin à la date convenue de la rupture conventionnelle.

Notons que la notion de fin de contrat, est toutefois juridiquement ambiguë, puisque **LE FONCTIONNAIRE PERD DÉFINITIVEMENT SON STATUT D'AGENT PUBLIC ET NE POURRA SE REPRÉSENTER AVANT 6 ANS À UN CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE.**

Si sur le papier ce dispositif peut paraître alléchant et sans doute susciter les demandes des collègues, dont l'usure au travail est bien réelle, il n'est toutefois **pas l'équivalent de l'indemnité de départ volontaire (IDV).**

Les agents deviennent leurs propres VRP ou négociateurs. **C'est bien à ce stade que revêt toute l'importance de se faire accompagner d'un représentant syndical,** comme le prévoit la loi.

Malheureusement, on constate le peu d'engouement de l'administration à mettre en œuvre la mesure.

« La rupture conventionnelle peut être conclue à l'initiative de l'agent ou de l'administration. Toutefois elle ne peut pas être imposée par l'une ou l'autre des 2 parties », et visiblement **CÔTÉ ADMINISTRATION ON N'EST PAS ENCLIN À LAISSER PARTIR LES AGENTS...**

Ici, **tout est mis en œuvre pour bloquer et décourager les agents.** La direction des ressources humaines du Ministère de l'Intérieur ayant affiché clairement la couleur tout en cherchant à se débarrasser de la patate chaude.

La doctrine édictée est sans équivoque, aucun budget n'est dédié à la rupture conventionnelle et les demandes doivent rester l'exception avec des accords à la marge.

Par ailleurs, l'administration craignant un départ massif des agents proches de la retraite, elle ne préconise pas de donner de suites favorables à ce type de situation.

Aussi, **les critères permettant de déterminer l'acceptation ou le refus de la rupture conventionnelle nous paraissent plus relever d'un caractère discriminatoire que d'un accompagnement de l'agent dans ses démarches.** Pour preuve, si par exemple le policier se trouve affecté dans une zone ou sur un poste peu attractif, cela rentre dans les critères menant à un refus de sa demande. On marche sur la tête, c'est bien l'inverse qu'il faudrait faire.

Enfin il est également à déplorer que **les négociations sur l'indemnité de rupture conventionnelle se fassent sur la base du minima,** pour laquelle l'administration ne met même pas à disposition un calculateur de l'indemnité.

S'il fallait être politiquement correct, nous pourrions dire que l'ambition du ministère n'est qu'embryonnaire. Nous considérons que l'administration ne prend pas la mesure des attentes des agents, pour cette raison **NOTRE ORGANISATION SYNDICALE A DEMANDÉ DE REVOIR LA COPIE ET NOTAMMENT DE PRÉVOIR RAPIDEMENT UN BUDGET SPÉCIFIQUE.**

DDSP-972 : De vraies amazones



Raid Amazones du 26 novembre au 5 décembre 2020 en Thaïlande

Les gardiens de la paix Audrey SAMSON et Sylvie RAYMOND souhaitent participer au raid Amazones, **Elles ont besoin de vous** pour accomplir ce Rêve et réunir les fonds nécessaires !!! Elles espèrent récolter le plus de fonds possibles pour couvrir les frais d'inscription et de transport du raid, mais surtout, en cas de dépassement, pouvoir verser les fonds restants aux « Amazones ».

C'est une aventure combinant VTT, trail, run & bike, canoë, chasse au trésor et tir à l'arc. Ce raid allie le dépassement de soi et la solidarité.

Elles représenteront l'association « AMAZONES Martinique » qui a pour objectif d'améliorer, d'accompagner et d'informer les femmes atteintes de cancer en outre-mer.

Pour ce faire, elles sollicitent des sponsors en frappant à toutes les portes (Chefs d'entreprises, associations...) et ont ouvert une cagnotte en ligne. C'est donc remplies d'enthousiasme et de motivation qu'elles se lancent dans ce challenge hyper stimulant qui allie esprit d'équipe, dépassement de soi et partage.

Soutenez Audrey et Sylvie en participant à ce beau projet en faisant un don d'un simple clic ou avec un like facebook.

Pour découvrir leur projet et les soutenir : www.projetamazones.com

Page Facebook : Les Madininettes Raid Amazones .

<https://www.facebook.com/Les-Madininettes-RaidAmazones-100509611500872/>

Don.lcetchi <https://www.lcetchi.com/c/les-madininettes-raidamazones>



UN ÉTÉ À LA CSP LA BAULE-ESCOUBLAC



À proximité de la Ville de Saint-Nazaire, bassin des chantiers navals et à proximité de Nantes, la ville de La Baule-Escoublac est surtout connue pour son aspect touristique.

Reconnue pour sa plage, l'une des plus longues d'Europe qui s'étend sur près de 9 kilomètres de Pornichet (à l'est) au Pouliguen (à l'ouest),

deux communes voisines, La Baule-Escoublac voit sa population multipliée par 10 en période estivale, passant de 15.000 habitants à près de 150.000.

C'est pourquoi, l'équipe d'UNITÉ SGP POLICE, accompagnée de David LOCHE, représentant local et de Pascal DEME, secrétaire départemental, a souhaité aller à la rencontre des effectifs locaux pour voir comment ils appréhendaient cette situation et géraient cette recrudescence d'activité.

Fort d'un effectif de **80 fonctionnaires environ tous corps confondus**, la CSP La Baule, qui couvre trois communes, doit s'organiser durant la saison estivale avec toutes les contraintes que cela impose au personnel notamment en cette année particulière.

Alors que la circonscription doit faire face à une hausse de la délinquance, **elle ne se voit renforcée que d'un effectif d'un peu plus de 40 fonctionnaires durant la période**, cela ne représente que 20 temps pleins

répartis dans les différentes unités.

On peut rajouter à ces renforts les fonctionnaires des CRS de la mi-juillet au 20 août environ et les MNS des CRS sur les postes de secours.

Renfort indispensable en raison de l'accroissement de la délinquance itinérante notamment et le déplacement des marchés de la drogue qui rend l'exercice du métier de plus en plus difficile dans cette cité balnéaire comme sur le reste du territoire.

Cette année, la fermeture des établissements de nuit liée à la crise sanitaire aura drainé et conduit une partie des estivants, les plus jeunes, à trouver des palliatifs pour se réunir et continuer la fête en se regroupant notamment sur la plage, conduisant les effectifs de police, en l'absence de BAC de nuit, à faire des prouesses dans le respect de tous.

Cette absence de BAC nuit permanente plutôt qu'un renfort de 3 fonctionnaires de Nantes, est un sujet qu'il faudra traiter rapidement.

Le développement du système de vidéosurveillance engendre également un surcroît d'activité. Si tout le monde tient à souligner l'aide apportée par celui-ci notamment dans la reconnaissance des auteurs de faits, **la gestion de son utilisation doit être discutée avec la municipalité.**

Si UNITÉ SGP POLICE a toujours fait montre du développement du continuum de sécurité, les effectifs locaux doivent faire face aux nombreuses réquisitions de la Police Municipale même si cela ne se justifie pas à chaque fois.

Une meilleure coordination des services et utilisation des forces doit être envisagée.

ALORS, DES RENFORTS POUR LA SAISON ESTIVALE, OUI MAIS...

Si chacun s'accorde à reconnaître le caractère indispensable des renforts et l'investissement particulier de ces collègues, bon nombre s'interroge sur leur gestion logistique.

Outre le fait que les personnels sélectionnés soient prévenus très tardivement de ces choix, leur posant de nombreuses difficultés pour trouver des hébergements ou logements décentes en cette période, c'est la gestion de la récupération de leurs heures et de leurs repos qui pose problème.

En effet, la DDSP impose à ces fonctionnaires que toutes les heures faites pendant le renfort soient éclusées sur place.

Ces instructions conduisent à des situations quelque fois ubuesques.

Alors que les effectifs locaux se voient imposer un **taux de présence minimum de 75% hors renforts** au sein de chaque unité, certains collègues en renforts se voient contraints, en fonction de leur date d'arrivée et de départ, de prendre quasiment autant de repos que de jours travaillés.

De nombreuses affaires se retrouvent ainsi en souffrance et rebasculées vers les effectifs locaux ensuite.

Cette gestion pour le moins surprenante n'arrange ni les personnels en renfort qui se voient contraint de prendre des hébergements pour rien notamment, ni les effectifs locaux qui se voient privés de ces derniers sur des périodes plus ou moins longues.

Cette problématique fera l'objet, en cette fin de saison, de discussion entre votre bureau départemental et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Loire-Atlantique afin de préparer au mieux la prochaine saison.

Néanmoins, si cette gestion « logistique » de la période estivale est à solutionner, d'autres projets, bien plus importants, interpellent et inquiètent les personnels de la CSP La Baule.



UN PROJET D'AGGLOMÉRATION SAINT-NAZAIRE / LA BAULE PEU DISCUTÉ

En effet, si tout le monde a entendu parler de ce projet d'agglomération, beaucoup de questions se posent et les personnels s'interrogent sur leur devenir et celui du service public police.

Alors que de nombreuses interrogations se posent sur les cycles de travail et la qualité de vie au travail, y-aurait-il une volonté de remettre en cause les choix des personnels ?

La mise en place de la vacation forte de jour au CSP de La Baule, initiée par UNITÉ SGP POLICE, a demandé beaucoup d'investissement et un travail considérable de tous mais les résultats sont là.

Meilleur fonctionnement, présence accrue des effectifs aux périodes les plus délictueuses mais aussi et surtout, meilleure qualité de vie et de travail des effectifs locaux.

- ✦ Alors pourquoi vouloir tout remettre en cause alors que cela fonctionne et pour quel gain ?
- ✦ Comment peut-on imaginer, alors qu'une seule patrouille couvre les trois communes de la circonscription l'hiver que ce projet de fusion améliorera la qualité du service rendu aux habitants ?
- ✦ Cette réorganisation ne risquerait-elle pas d'engendrer une perte d'opérationnalité avec la légitime question des compétences judiciaires et de la gestion des gardes à vue ?
- ✦ Est-ce la seule volonté de répondre aux normes dictées par la Direction Centrale de la Sécurité Publique ou une réelle réflexion départementale devant permettre une véritable amélioration du fonctionnement des services qui semblent aujourd'hui donner satisfaction ?
- ✦ L'accueil du public et les prises de plainte se feront ils comme avant ou les plaignants devront ils se déplacer sur Saint-Nazaire ?
- ✦ Et l'avenir et la qualité de vie et de travail des personnels, y-a-t-on pensé dans ce projet ?
- ✦ Leurs prises de service se feront elles à Saint-Nazaire ou à La Baule sans parler de leur éventuel changement d'affectation qui pourrait également poser des problèmes à certains d'entre eux ?

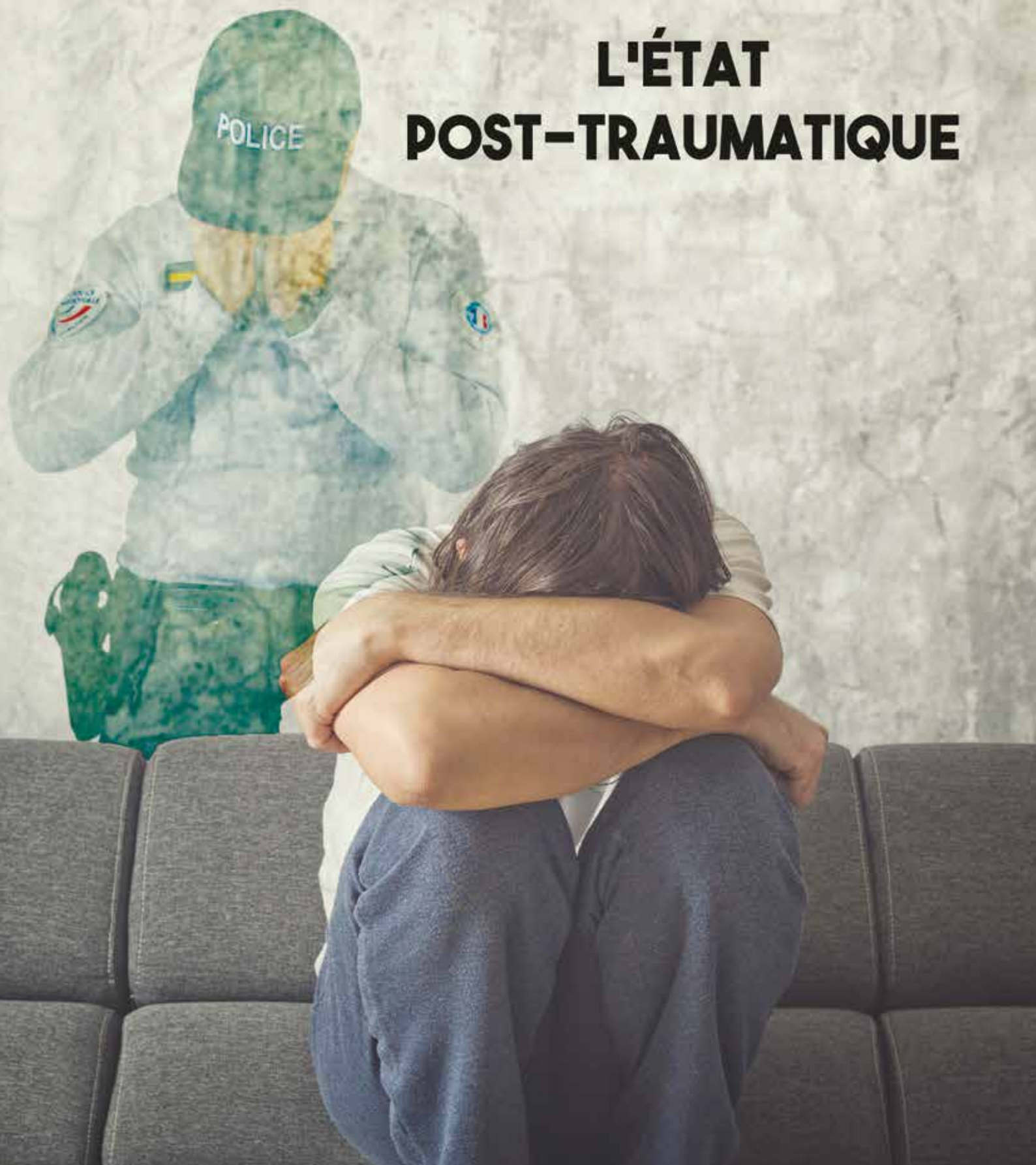
De nombreuses craintes et questions qui devront être abordées avec le DDSP avant le passage éventuel de ce projet au Comité Technique Départemental.

Nous le rappelons à chaque fois, pour qu'un projet voie le jour et soit accepté des personnels, ils doivent le comprendre et UNITÉ SGP POLICE s'opposera à tout passage en force de celui-ci

Et ne l'oublions surtout pas, nos collègues gendarmes sont à l'affût de toute réorganisation et cherchent à s'attribuer toute la bande littoral Ouest...

DOSSIER SPÉCIAL

L'ÉTAT POST-TRAUMATIQUE



Dossier complet contenant Témoignages et Interviews de spécialistes disponible sur :
www.unitesgppolice.com => Onglet «Publications» => Onglet «Webzine»
ou directement ici : <https://www.unitesgppolice.com/actupolice-le-mag-hs-etat-post-traumatique/>

L'ÉTAT POST-TRAUMATIQUE OU LA BLESSURE INVISIBLE

Les policiers mais aussi les agents de la PTS, par la nature de leur travail, de leurs missions, **sont continuellement exposés** à des incidents, à des agressions, à de la violence, à des menaces sur leur intégrité physique ou à des contacts avec la mort (accidents de circulation, suicides, homicides, violences, découvertes de corps, etc...).

La banalisation et l'augmentation de la violence font de ces fonctionnaires une **population à haut risque**, exposée à des événements traumatiques susceptibles de développer un **état de stress post-traumatique** (ESPT).

Les événements traumatiques et le choc qui en résulte, peuvent engendrer des **séquelles psychologiques** importantes pour ceux qui en sont victimes comme l'ESPT.

Cet état de stress post-traumatique est constitué d'un ensemble de manifestations provoqué par l'exposition à une **situation qui menace** l'intégrité physique ou psychologique de l'agent et/ou de son entourage. Les manifestations les plus caractéristiques de l'ESPT sont les symptômes d'évitement et les reviviscentes (flashes et cauchemars) liés à l'évènement.

Cet état peut survenir de façon différée, plusieurs jours, plusieurs semaines voire plusieurs mois plus tard et peut également être accompagné d'autres troubles, notamment des symptômes anxieux et des troubles de l'humeur et parfois des addictions.

Cet état de stress peut engendrer de **graves répercussions** sur le fonctionnement social ou psychosocial de l'agent, des problématiques familiales et/ou professionnelles notamment par un sentiment de détachement d'autrui, une restriction des « affects » et un sentiment d'avenir incertain et compliqué.

Des difficultés de sommeil, de concentration, de l'irritabilité sont également fréquentes.

La qualité de vie de l'agent peut se voir gravement impactée et conduire à des **situations graves, voire dramatiques** tant pour lui que pour sa famille.

Toutefois, il est fréquent que l'exposition à un même événement potentiellement traumatique, n'ait pas la même incidence pour chacun des agents amenés à intervenir. Chacun des primo-intervenants n'aura pas eu la même perception de la **scène traumatique**, l'effet de violence perçue (et donc le potentiel d'effraction) sera différent et il sera également coloré de façon très singulière, en fonction de l'histoire propre à chacun.

Il est donc important de proposer des **mesures d'accompagnement psychologique préventives** à chaque policier confronté à un événement potentiellement traumatique, quelles que soient les premières mesures immédiates. La mise en place de dispositifs de type **débriefing psychologique** contribue à réduire l'apparition d'un ESPT et constitue par ailleurs une forme de reconnaissance institutionnelle de ce à quoi les personnels sont exposés.

Si nous pouvons noter que de nombreux efforts ont été faits ces dernières années par la mise en place du **Service de Soutien Psychologique Opérationnel** notamment, il faut aujourd'hui aller plus loin.

En effet, certains chefs de service, minoritaires heureusement, considèrent comme bénins, anodins ou communs certains événements de la vie professionnelle des agents et font peu de cas de leurs demandes consécutives à ces actes traumatisants.



Or, chacun peut le ressentir différemment en fonction de son état moral au moment des faits.

Qui mieux que l'agent peut savoir ce qu'il éprouve à ce moment-là, ses besoins, ses craintes, ses angoisses ?

Pourquoi certains chefs de service s'opposent-ils encore à une mutation, à une aide dans le seul intérêt, celui de l'agent, de sa famille et sans doute celui du service public ?

Il est pourtant aisé de comprendre qu'un agent victime d'un état post-traumatique **ne pourra plus exercer son métier de la même manière** sur les lieux où il a vécu cet événement dramatique.

C'est pourquoi, dans le cadre des **mutations dérogatoires** notamment, chaque cas est étudié avec la plus grande attention, non pas pour contrarier une administration toujours plus exigeante mais **pour aider les agents** à ne pas vivre des situations encore plus dramatiques.

Vous pourrez d'ailleurs compter sur la pugnacité de toute l'équipe paritarisme et du bureau national pour **défendre chaque dossier** qui se présentera.

Néanmoins, **des études doivent être faites** sur ce sujet pour le moins important. Alors que certaines ont été menées pour la population lors des attentats de 2015 et sur leurs impacts (et nous ne pouvons que nous en féliciter), pourquoi n'en existe-t-il pas pour **les policiers confrontés au quotidien à des violences hors du commun** ?

"Comment peut-on encore croire que des agents, confrontés à ce que notre société a de plus violent et de plus atroce en elle, n'en portent pas les stigmates et ne finissent un jour par craquer"

L'administration considère-t-elle qu'ils sont aptes à tout supporter sans le moindre impact psychologique, des jours, des semaines ou des mois plus tard ?

Il ne suffit plus aujourd'hui de mettre à disposition des policiers, un réseau de psychologues du secteur privé pour les écouter mais de **mettre en place un réel réseau de soutien**.

Des recherches sur l'impact de ce soutien en lien avec les réactions post-traumatiques doivent être menées et des moyens supplémentaires doivent être donnés à des services comme le SSPO pour réellement aider les agents en difficulté.

Trop d'agents appréhendent de saisir ces services par crainte que le fait de leur confier la moindre information puisse **se retourner contre eux**.

Alors, pourquoi ne pas mettre en place un véritable suivi du soutien apporté à ces agents tant sur le plan social que professionnel ? Cet outil pourrait favoriser l'identification de ce qui s'avère utile ou au contraire nuisible pour faciliter le rétablissement des policiers à la suite de tels événements.

Mais en a-t-on la volonté et surtout le courage ?

Si **la lutte contre les suicides** a fait l'effet d'annonces, elle ne pourra être efficace que si elle est accompagnée d'une **véritable politique de suivi et de soutien des agents** victimes de stress post-traumatique.

Comment, de nos jours, peut-on encore croire que des agents, confrontés à ce que notre société a de plus violent et de plus atroce en elle, n'en portent pas les stigmates et ne finissent un jour par **craquer** dès lors qu'ils ne peuvent bénéficier d'un soutien familial, d'amis, de collègues ou de leur milieu professionnel ?

Alors, messieurs les décideurs, messieurs les politiques, les cartes sont entre vos mains et, **si vous souhaitez que votre police aille mieux, cela passe aussi par la lutte et le soutien du stress post-traumatique.**

Les policiers, les ADS, les PTS sont forts et tentent de maîtriser leurs émotions mais, dans certaines situations, **ils ont besoin qu'on les écoute, qu'on les comprenne et qu'on les aide.**

À bon entendeur...



Le Service de Soutien Psychologique Opérationnel (SSPO) est un **service d'aide aux agents**.

Il est composé de près d'une centaine de psychologues formés à la prise en compte des **risques spécifiques liés au métier** et répartis sur l'ensemble du territoire national.

Ils ont tous une bonne connaissance de la **réalité et de la difficulté du métier**.

L'ensemble de ses prestations et de ses interventions est **pris en charge par l'administration**.

MAIS À QUOI SERT-IL ET QUAND INTERVIENT-IL ?

Le SSPO peut intervenir dans le cas de différentes situations :

- ➔ **L'intervention post-traumatique** : Pour les personnes et/ou les équipes confrontées à un événement soudain et violent, pouvant générer un stress important et un risque de traumatisme psychologique
- ➔ **L'accompagnement d'équipe** : Pour les équipes exposées de façon régulière à des missions éprouvantes. Sous forme de groupes, d'entretiens individuels et/ou de conseils aux encadrants.
- ➔ **Un espace de consultation** : sous forme d'entretiens individuels ponctuels ou de suivis, à court ou moyen terme

Tous les agents, de tous grades, actifs, administratifs, techniques ou scientifiques, les ADS ou contractuels de la Police Nationale ou affectés en Police Nationale peuvent contacter directement et **en toute discrétion** un psychologue du SSPO.

COMMENT ET QUAND LE CONTACTER ?

On peut le contacter pour soi-même, pour un collègue ou en tant que responsable hiérarchique.

- ➔ Lorsque l'on est **confronté à un événement douloureux** comme dans le cadre du témoignage de Christophe, que l'on traverse un moment difficile, que l'on rencontre des difficultés relationnelles, émotionnelles, etc...
- ➔ Parce que l'on est **inquiet pour un collègue** qui a vécu un événement pouvant être traumatisant, qui manifeste des signes de souffrance, qui a changé de comportement, etc...
- ➔ Lorsqu'en tant que responsable, on est **inquiet pour un de ses agents** ou qu'un de ses personnels a été confronté à une intervention difficile voire traumatisante.

La pratique des psychologues du SSPO s'inscrit dans le strict respect d'un code de déontologie, du respect de la personne et garantit la confidentialité des échanges avec les agents. Il n'intervient d'ailleurs qu'avec leur consentement.



Contacter le SSPO :

01 80 15 47 09 Journée

01 80 15 47 00 Soir et week-end

LES MUTATIONS DÉROGATOIRES UNE BOUFFÉE D'OXYGÈNE ?



DOSSIER SPÉCIAL

Tout policier a déjà vécu au moins une situation traumatisante au cours de sa carrière.

Certaines interventions seront d'ailleurs tellement violentes, sauvages et incongrues, **dépassant parfois l'entendement** qu'elles laisseront des **traces indélébiles** aussi bien dans les chairs que sur les âmes...

Intervention banale qui dérape, crime, décès d'un collègue en service, violences intra-familiales, découverte de cadavre, suicide, attentat et bien d'autres interventions sont autant de scènes génératrices de stress et d'anxiété, qui peuvent venir hanter le policier... et qu'il cherchera à éviter dès lors...

Malheureusement, cette posture d'évitement aura des conséquences importantes sur ses activités professionnelles, personnelles, familiales ou sociales...

C'est bien souvent dans ces conditions psychologiques particulièrement sensibles qu'**intervient le représentant du personnel**, afin de l'accompagner et **chercher avec lui la solution** qui permettra de remédier au mieux à son mal-être professionnel, personnel ou familial...

En premier lieu, c'est par une écoute attentive et dénuée de jugement qu'il pourra lui permettre de verbaliser son anxiété, première étape vers la reconstruction et c'est d'ailleurs suite à ces échanges que le représentant du personnel pourra le cas échéant l'orienter vers les services de soutien psychologique...

Ensuite et selon les cas, un acte particulièrement méritant passera par **une reconnaissance** de l'état **au travers d'un article 36**, une menace sérieuse à l'égard d'un policier ou de sa famille sera résolue par **une mutation au titre de l'article 25**, une cellule familiale dégradée pourra générer **une mutation dérogatoire**...

Quelle que soit l'orientation retenue, le représentant du personnel UNITÉ SGP POLICE mettra à disposition de chacun de nos frères d'arme touchés **son savoir-faire et son expertise**.

N'oubliez jamais qu'en qualité de policier, nous avons été, sommes ou serons tous un jour confrontés à une situation traumatisante et que celle-ci sera absorbée différemment par chacun d'entre nous...

La première main tendue sera probablement celle d'un collègue. C'est pourquoi il nous faut **être attentif au moindre signe de traumatisme** que viendrait à montrer ceux qui nous entourent...

Peur intense, sentiment d'impuissance, flash-back récurrents, isolement, pensées incontrôlables, signes de dépression, difficulté à ressentir certaines émotions, à se concentrer, à trouver le sommeil ou encore besoin d'être continuellement en état d'alerte... sont autant de signes qu'il faut tâcher de percevoir, de comprendre, et qui doivent à chaque fois nous pousser à agir...

C'est là à mon sens **la vocation d'un représentant du personnel**...

ET LES AGENTS DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DANS TOUT CELA ?

La Police Technique et Scientifique (PTS) s'est profondément transformée et améliorée au cours de ces dernières années.

En effet, la recherche de la preuve prévaut aujourd'hui sur les témoignages et sur les aveux et doit permettre d'emporter l'intime conviction du ou des magistrats mais aussi des jurés.

Si les progrès ont été importants, **les agents de la Police Technique et Scientifiques ont été un peu les oubliés de ces réformes** alors qu'ils sont aussi confrontés à la violence et au choc traumatique.

À quand une véritable réforme pour ces agents avec **l'ouverture d'un véritable chantier statutaire et de modernisation de la filière de la police scientifique** ? Tout le monde a encore en tête certaines images de ces derniers mois de manifestations d'agents de la Police Technique et Scientifique couverts de sang.

Alors oui, nous regardons tous ces divers et multiples épisodes à la télévision, « les Experts », « Mentalist », « Bones », etc... Mais cela reflète-t-il vraiment la mentalité de ces agents ?

Présents face à la mort sur les scènes de crimes mais aussi de violences, en charge de visionner de nombreuses scènes d'horreur tant sur les réseaux pédophiles que terroristes, chargés de prélever des fragments de corps, de décortiquer pour trouver, analyser des cheveux, des empreintes, du sang, des corps, **ces agents subissent de plein fouet cette violence qui peut les impacter et les marquer à jamais et pourtant...**

Pourquoi leur statut n'évolue-t-il pas ? Quel est leur suivi médico-psychologique, quels sont leurs droits ?

Depuis plusieurs années, la filière PTS se bat pour une reconnaissance de la difficulté de leur métier et la dureté de leurs missions. Ils sont quotidiennement confrontés aux mêmes scènes que leurs collègues actifs et aussi exposés aux risques du métier face à une population qui ne fait pas le distinguo entre les différents corps de la Police Nationale. Les PTS sont en quelque sorte « les assistants » des policiers. Les PTS sont favorables au port d'arme mais à la condition



que leur statut soit réformé et, sans être celui des policiers actifs, **qu'il puisse au moins être aligné en matière de primes, retraites, etc...**

Au travers des témoignages de Sophie, intervenue notamment sur les attentats qui ont frappé la région parisienne en novembre 2015, et de Sandra qui nous raconte le quotidien de son métier et le rapport à la mort, elles nous relatent toutes les deux les difficultés rencontrées dans le cadre de leurs missions et les conséquences parfois inéluctables : **comment les agents peuvent être traumatisés, fragilisés voire épuisés par leur métier et les conditions d'exercice de celui-ci et puis... craquer ?**

Il appert que, contrairement aux membres des forces de l'ordre, **ils bénéficient rarement du soutien du Service de Soutien Psychologique Opérationnel** car leurs symptômes, leurs angoisses, leurs maux, se réveillent bien souvent des semaines, des mois voire des années plus tard et chacun préfère se tourner alors vers des médecins du secteur privé.

Être disponible et solide, résistant physiquement et surtout nerveusement, c'est aussi un des secrets de leur métier mais jusqu'à quand ?



Actualités



ents pour les policiers.



Compte rendu de la réunion
habillement



Lu pour vous Vor-matin



Nouveau Ministre, nouvelles
méthodes ?



Réunion Habillement 2020

Le site www.unitesgppolice.com fait peau neuve !



Plus dynamique, plus graphique, ce site développé en interne par le secteur Communication d'UNITÉ SGP POLICE, vous proposera une mine d'informations. Outre vous fournir toute l'actualité syndicale qu'elle soit nationale ou régionale, et par spécialité, outre l'accès à de nombreux contenus multimédias (vidéos, Magazine ActuPolice et Webzines sur diverses thématiques), ce site contient un onglet « PRATIQUE » qui porte très bien son nom !

ZOOM SUR CET ONGLET « PRATIQUE »



ADHEREZ EN LIGNE : Dans cette zone, 2 liens

➔ « **J'ADHÈRE !** » pour ceux qui veulent rejoindre le syndicat majoritaire avec la possibilité de payer directement en ligne.

➔ « **ESPACE ADHÉRENT** » dans lequel est mise à disposition votre carte d'adhérent « virtuelle ». Vous pouvez ajouter à cette carte votre photo et une signature en ligne. Les données sont cryptées sur un serveur sécurisé. (Les photos et signatures ne sont donc pas exploitables en dehors de l'espace adhérent.)

Cet espace adhérent accessible à tous les adhérents UNITÉ SGP POLICE à jour de cotisation permet de :

- ➔ Consulter et modifier ses coordonnées personnelles
- ➔ Consulter l'historique de ses cotisations
- ➔ Télécharger ses attestations fiscales
- ➔ Générer et télécharger sa carte d'adhérent « virtuelle »





CONTACTEZ VOS DÉLÉGUÉS

En cliquant sur ce lien, vous accédez à notre annuaire en ligne REPTel, où, après avoir choisi par double clic, votre département (choix distinct pour les urbains et les PATS) ou votre compagnie pour les CRS, vous serez redirigé vers un formulaire à remplir pour entrer en contact avec votre délégué.



GRILLES INDICIAIRES

Comme son nom l'indique, dans cet onglet, vous trouverez toutes les grilles indiciaires à jour, en fonction de votre zone d'emploi.



ORGANIGRAMME DU BUREAU NATIONAL

Là encore, sans surprise, vous aurez accès à l'organigramme du bureau national avec les coordonnées mail de chaque secteur.



PERMUTATIONS

Ce logiciel en ligne développé en interne vous permet de chercher des permutants ou de vous inscrire en tant que permutant potentiel. Un onglet « Règles de permutation » vous permet rapidement de vérifier si vous êtes éligible à la permut.



PRIVILÈGES

Ce lien vous renvoie vers notre site Privilèges développé également en interne et qui propose de très nombreuses réductions sur divers domaines comme la consommation, le logement, les loisirs et la culture, les vacances, les services ou encore dans le domaine de la banque et l'assurance. Allez y faire un tour et n'hésitez pas à vous inscrire, c'est gratuit et ce site peut vous faire économiser beaucoup d'argent.



ESPACE DÉLÉGUÉS

Cet espace exclusivement réservé aux délégués UNITÉ SGP POLICE leur permet d'accéder à deux bases distinctes :



« **CALCULATEUR DES POINTS DE MUTATION** » pour connaître le nombre de point de chaque adhérent souhaitant une mutation. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre délégué pour connaître votre solde de points.



« **PHOTOTHÈQUE** » : Il s'agit d'une photothèque destinée aux délégués pour les aider à illustrer leurs affiches ou autres documents revendicatifs.

N'hésitez donc pas à aller visiter notre nouveau site internet qui nous l'espérons vous apportera toute l'information dont vous aurez besoin.

Pensez également à visiter nos réseaux sociaux et à vous y abonner...



UNITÉ SGP POLICE (Principal) : [unitesgppolicefo](https://www.facebook.com/unitesgppolicefo)

Secteur CRS : [UNITE SGP POLICE CRS](https://www.facebook.com/UNITE.SGP.POLICE.CRS)

Secteur PATS : [UNITESGPPOLICEPATS](https://www.facebook.com/UNITESGPPOLICEPATS)

Secteur Formation et recrutement : [unitesgppolice.secteurrecrutementetformation](https://www.facebook.com/unitesgppolice.secteurrecrutementetformation)

Privilèges : [privilegesunitesgppolice](https://www.facebook.com/privilegesunitesgppolice)

FSMI : [fsmi.info](https://www.facebook.com/fsmi.info)



<https://twitter.com/UNITESGPPOLICE>



<https://www.instagram.com/unitesgppolicefo>



ActuPolice : Bonjour Gabriel, tu as sorti à la fin du mois de mai ton 4^{ème} livre « Les années d'après » aux éditions RIC. Comment en es-tu arrivé à l'écriture ?

Gabriel Macchiavelli : J'ai commencé à écrire très jeune, vers 12/13 ans. Au début ce n'était que de petits textes puis en grandissant, des poèmes, des chansons... Un besoin de coucher des mots, d'extérioriser, de raconter la vie, les états d'âmes, les joies et les peines...

Lorsque je suis entré dans la vie active, j'ai laissé de côté l'écriture car je n'avais plus le temps.

En 2013, j'ai eu envie de me lancer dans l'écriture d'un manuscrit racontant mes souvenirs d'enfance, comme un besoin de me replonger dans un passé. Mon premier livre, « la colline » naissait petit à petit.

AP : Justement, entre l'écriture d'un manuscrit et la réalisation d'un livre il y a quand même un fossé. Comment s'est passée l'édition ?

GM : ...(rires)... Le plus simplement du monde ! Au début, je ne voulais pas être édité mais juste savoir ce que mon écriture valait. J'ai contacté téléphoniquement une maison d'édition prise au hasard sur internet. De fil en aiguille j'ai fini par envoyer mon manuscrit... Quelques jours plus tard je recevais un accord positif !

Je n'y croyais tellement pas que j'ai attendu plusieurs jours avant de renvoyer le contrat signé... Pourtant, c'est ainsi que « La colline » est paru en juin 2014 aux éditions Publédit / Zinedi.

AP : Depuis, il y a eu plusieurs autres livres...

GM : Oui, c'est vraiment incroyable et je n'en reviens toujours pas ! En août 2015 est sorti « Tel un papillon » (éditions Zinedi) qui raconte l'histoire d'un homme qui va voir sa vie complètement bouleversée par une rencontre due au hasard... Ou pas ! Ce livre qui mêle suspens et sentiments contient une intrigue mais ce n'est pas un policier... En décembre 2017, « Je reviens » est paru aux éditions RiC ; là, il s'agit d'un quinquagénaire à la vie rangée, qui va voir réapparaître au bout de plus de vingt ans d'absence et de silence, son amour de jeunesse parti, du jour au lendemain sans donner d'explications. Dès lors l'existence de cet homme va prendre une autre dimension.

Concernant « Les années d'après », c'est tout simplement la suite du premier, mes souvenirs d'enfance donc !

AP : est-ce que l'écriture a changé quelque chose dans ta vie ?

GM : D'une part c'est le plaisir d'être édité, de faire partager ma passion et de se dire que peut-être, quelque part, quelqu'un a lu l'un des livres et a passé un bon moment. Ensuite, il y a la rencontre avec les lecteurs, que ce soit lors des séances de dédicaces ou bien dans les salons du livre. Au début, j'ai eu beaucoup de mal et ne « comprenais » pas (sans fausse modestie), la dédicace. Je me sentais gêné. Mon editrice m'a juste dit : « une dédicace », c'est un petit plus que tu donnes au livre. Elle avait raison car au fil du temps c'est devenu un réel moment de partage et un plaisir indéfinissable que de rencontrer les lecteurs, d'échanger, de communiquer !

C'est d'ailleurs grâce à eux que j'ai écrit le deuxième opus à mon premier livre car il ne se passait pas un salon ou une dédicace sans que l'on me demande s'il allait y avoir une suite à « La colline ».

AP : quel est ton meilleur souvenir, anecdote ou autre par rapport à ton « habit » d'auteur ?

GM : Au fil des années, il y en a eu plusieurs... « La colline » a été qualifiée par la télé de « vrai Pagnol à la niçoise » et pour moi c'est juste incroyable !

Après, c'est un tout, chaque rencontre est unique et choisir un moment plus qu'un autre n'est pas facile. Alors, plutôt que d'avoir à le faire, je veux simplement remercier les lecteurs... Sans eux, un livre n'existe pas !

AP : qu'est-ce qui est le plus difficile lorsque l'on écrit un livre ? Trouver l'histoire, l'inspiration, l'écriture en elle-même... ?

GM : En ce qui me concerne et je le dis souvent, le plus dur ce n'est pas l'écriture et la préparation du livre... Non pour moi... C'est au moment où le livre est édité ! C'est un peu de soi qui s'en va... Dès lors, il ne nous appartient plus et désormais il y a le regard des autres... Le trac s'installe et c'est une période qui n'est pas facile à vivre.

AP : Un 5^{ème} livre en préparation ?

GM : Pour l'instant j'ai le syndrome de la page blanche et c'est bel et bien une réalité ! L'écriture doit rester une passion et non une obligation... Mais dès que l'inspiration sera là...

AP : Gabriel, tu nous as parlé de ta passion. Peux-tu nous parler de ta carrière professionnelle ?

GM : J'ai débuté en CRS, successivement affecté à la 32, la 45 et la 53. (aussi bien en MO qu'à l'autoroute).

Puis, je suis arrivé à l'urbaine chez moi à Nice. J'ai débuté en PS, avant de faire un passage par la BAC. La suite, c'est 20 ans à la sureté départementale puis une affectation de quelques mois à la PAF... Avant d'intégrer le Bureau Départemental UNITÉ SGP POLICE 06.

AP : Un parcours bien fourni ! Justement, après cette carrière, pourquoi avoir choisi d'intégrer le BD 06 ?

GM : Je voulais m'investir autrement et à mon petit niveau, essayer de faire quelque chose pour mes collègues... Faire avancer la machine comme on dit !

UNITÉ SGP POLICE véhicule des valeurs auxquelles je crois et je me reconnais à travers cette organisation, tout simplement... Après, ça va certainement en faire sourire certains, n'en déplaise : 100 % CEA et ADS !

J'ai aussi eu l'occasion de rencontrer toute l'équipe : Yves, Paul, Guy, Linda, Dominique... Des personnes formidables, simples, humbles et au service des autres !

AP : Gabriel, merci pour cette interview. Un mot pour la fin ?

GM : Merci à AP ! Le mot de la fin ? Un très grand bonjour à tous les collègues... J'ai envie de leur dire : en ces temps très difficiles, prenez soin de vous, de vos familles et des gens que vous aimez !

Policier...

Mes surnoms, j'y suis habitué : le «condé», le flic, le bleu, le poulet... De toute façon je l'ai vite appris, dès que l'on entre dans la boîte, nous ne sommes plus un prénom mais que surnoms... (pour les pékins...)

La grande majorité des personnes ne me connaissent pas, mais elles me jugeront car je suis là, juste pour empêcher de tourner en rond.... Je suis celui qui a le droit de demander des papiers, de mettre une amende, d'interpeller, de contrôler, de fouiller, de poser des questions et d'en attendre les réponses... Je suis celui qui a un certain pouvoir... Et avec le temps, je me suis habitué aux critiques, aux sous-entendus, à la haine, au mépris et la violence à mon égard...

D'ailleurs, bien souvent, pour éviter les dérapages et autres sentiments «bizarres» à mon égard, je n'en suis venu à fréquenter exclusivement que des collègues... Qui eux, sont dans la même galère que moi et ne me gâcheront pas une soirée... Seulement eux vont me laisser boire un verre tranquille parce que j'ai besoin d'évacuer, d'oublier et de me détendre... et parce qu'avec eux, je n'entendrai pas les éternelles phrases : «putain tu bois, et après ça vient nous arrêter» !!!!

Hé mec, je suis comme toi. Et si je bois un verre ben oui, c'est pour me détendre parce que des gars comme toi, j'en bouffe toute la semaine. Parce qu'avec mes collègues - ma famille devrais-je dire -, et seulement avec eux dans une soirée, je n'aurai pas le risque de tomber sur l'éternel mec bourré, qui va venir me voir en me disant : «ben tu sais, la dernière fois, je me suis pris une prune, et en plus je n'avais presque rien fait...» (et ça y est, je sais qu'à partir de ce moment-là de la soirée j'aurai droit à toutes les critiques du monde sur mon métier.... Hey, tu connais collègue ???? L'éternel type qui vient te faire chier alors que tu essaies d'oublier et d'évacuer ton boulot... Ce mec «pot de colle» dont tu n'arrives pas à te débarrasser ????

Justement...

Ces personnes qui ne connaîtront jamais tout ce que j'ai supporté durant un cycle, du mec qui m'a pourri pour la contravention disant que je suis là pour emmerder, au différend entre concubins, du macchabé à la victime d'un vol, d'un viol, et j'en passe... Il y aurait tellement à dire... À quoi bon ?

«Ils» ne verront pas justement, que j'ai essayé (si on peut dire ça) de remonter le moral à cette femme victime du viol.... Que j'ai parlé longuement à des gens qui se sont fait cambrioler et qui ont perdu tous les bijoux des défunts, comme ceux de papa, maman, quand ce n'est pas les souvenirs de leurs enfants partis trop tôt...

Personne ne verra que j'ai aussi tenté de remonter le moral à des parents (qui ont encore un peu de valeurs), parce-que je suis allé en perquisition chez eux à cause de leur cher petit qui a fait une connerie... Personne ne verra que j'ai payé une clope, un café ou un coca (sur mon gros salaire), à un gardé à vue, tout simplement parce-que je suis un être humain et lui aussi... Personne ne verra qu'à 18h00 ou 18h30, j'ai attendu une victime pour lui prendre une plainte, parce qu'elle est emmerdée et qu'elle ne peut pas faire autrement... (et je ne vais même pas marquer les heures) ...

Non, cela, personne ne va le souligner... Et il y aurait tellement à dire.... Mais j'ai un devoir de réserve.... Alors, soyons corrects ! Quelqu'un, dans un film je crois, disait : «il y a deux métiers qui soulèveront toujours l'interrogation et les questions : c'est pute et flic.»

Ben ouais...

Mais au lieu de juger, essayez plutôt de nous connaître et comprenez que lorsqu'un policier est blessé ou tué, ce n'est pas «naturel», mais c'est juste qu'il a essayé de vous protéger, de protéger vos biens et de faire en sorte d'améliorer un quotidien qui depuis trop longtemps, explose en insécurité...

Gabriel Macchiavelli





Emmanuel FREYCHE
Secrétaire Local
Compagnie CRS Montagne

Indemnité Exclusive de Secours en Montagne pour les CRS Haute Montagne

Depuis 1948, les CRS, acteurs historiques du secours en montagne, se sont engagés sans faillir, devenant la référence mondiale en la matière.

La formation des CRS Montagne est l'une des plus difficiles de la Police Nationale de par son haut niveau technique et son engagement physique des plus soutenu. Il est à préciser que l'expérience professionnelle est un élément primordial de cette formation.

En effet, un CRS montagne doit effectuer **2000 heures de formation** pour passer tous les modules nécessaires afin d'atteindre le niveau de qualification le plus élevé. **Trente semaines de stage** composent la formation de base du CRS Montagnard. Au bout de trois ans, les agents effectuent **quatorze semaines de formation** pour atteindre le niveau de « chef d'équipe ». Enfin, quatre ans après, ils sont « Commandant d'opération de secours » en suivant **deux semaines de stage**.

SEPT À HUIT ANNÉES D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET QUARANTE-SIX SEMAINES DE FORMATION permettent donc à tous les CRS Montagnards d'accéder à cette **qualification d'une très haute technicité qui demande également de leur part des aptitudes physiques supérieures**. C'est une certification de niveau 2 équivalente à un Bac + 4.

Pour les volontaires dans **les équipes cynophiles**, il **faudra encore rajouter à cela 360 heures de formation réparties sur 9 semaines**.

Depuis de nombreuses années, les CRS Montagne connaissent un **ACCROISSEMENT CONSTANT DE LEURS ACTIVITÉS ET DU NOMBRE DE LEURS INTERVENTIONS EN PREMIÈRE ALERTE LORS DE LEURS SEMAINES DE PERMANENCE, PLUS DE 2200 L'ANNÉE DERNIÈRE**. Sur les semaines de deuxième alerte, les agents montagne maintiennent leurs capacités opérationnelles d'intervention en s'entraînant, tant sur un plan physique que technique.

Pour cela, ils effectuent des exercices de secours et des actions de reconnaissance afin de **parfaire la maîtrise** de leur environnement et des massifs montagneux sur lesquels ils interviennent, tout en étant disponibles pour renforcer les Pelotons de Gendarmerie de Haute Montagne sur des opérations de recherche ou sur des événements exceptionnels comme le crash de la « German-wings » et ses 149 victimes en 2015.

Interventions en milieu hostile pour sauver des randonneurs ou alpinistes perdus blessés ou bloqués, accidents de canyoning, secours spéléo, skieurs pris dans des avalanches, autant d'interventions qui, hiver comme été, obligent les sauveteurs montagnards des CRS à se tenir dans **une forme physique et mentale irréprochable**.

À cela s'ajoute un important travail d'enquête judiciaire impliquant une disponibilité permanente, conséquence de **l'habilitation judiciaire des montagnards CRS**, actée en 2013 et dont les agents se sont saisis avec succès en se formant massivement à l'OPJ et devenant ainsi des interlocuteurs privilégiés des parquets.

LES CRS MONTAGNE RISQUENT SOUVENT LEUR VIE lors des sauvetages qu'ils effectuent, en témoigne les accidents d'hélicoptères EC 145 en 2003 ou 2006 qui ont cruellement endeuillé notre spécialité. Plus récemment, en 2019, l'un des nôtres laissait derrière lui une veuve et deux enfants.

Depuis notre création, ce sont **PRÈS DE 40 COLLÈGUES QUI ONT PERDU LA VIE EN FORMATION OU EN OPÉRATION DE SECOURS**. Au regard de notre effectif (169 agents), on peut malheureusement affirmer que c'est probablement le service de police qui paie le plus lourd tribut à l'accomplissement de sa mission de secours plus

encore que des unités comme le RAID, la BRI ou le GIGN.

Pourtant, ils sont **bien souvent oubliés** lors des remises de décoration qu'ils ne reçoivent la majorité du temps, qu'à titre posthume alors que cela revêt presque d'un caractère systématique pour d'autres.

C'est pourquoi, **UNITÉ SGP POLICE-FO, demande depuis plusieurs années que les montagnards CRS soient reconnus à la hauteur de leur engagement**, à l'identique de certains services spécialisés de la police nationale et **revendique, légitimement la mise en place d'une INDEMNITÉ EXCLUSIVE DE SECOURS EN MONTAGNE**.

Une nouvelle fois, sur la base de ce triptyque formation/disponibilité/risques encourus, **UNITÉ SGP POLICE SOLLICITE POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS MONTAGNE DES CRS, LA MISE EN PLACE MENSUELLE DE CETTE INDEMNITÉ D'UN MONTANT DE 500 EUROS**.

LE LIVRE D'UN CRS HAUTE MONTAGNE



Pascal Sancho est guide de haute montagne et a exercé pendant une trentaine d'années la spécialité de secouriste en montagne dans les unités CRS de la Police nationale. Dans ce récit autobiographique d'une rare intensité, il propose au lecteur une plongée au cœur de ces unités d'élites du secours en montagne. En plaçant l'humain au centre du récit, il raconte sa formation difficile mais exaltante, son expérience unique dans un centre de secours en montagne et surtout les interventions en milieu hostile pour sauver des touristes égarés, des alpinistes en détresse, des skieurs pris dans des avalanches, ou même un équipage décédé dans le crash d'un avion, etc...



Des situations d'une telle dangerosité que ce métier est celui qui compte le plus de disparitions devant les unités d'élite du RAID ou du GIGN. Un récit édifiant et rare qui rend compte de la force de tous ces passionnés qui travaillent dans l'ombre, en réalisant au quotidien des prouesses pour sauver des vies.

Extrait de l'introduction

« En quelques minutes, la rondelle du treuil arrive. Philippe est déjà sous l'hélicoptère. Un deuxième passage, le crochet du treuil descend à nouveau, Bruno me l'amène dans la main au centimètre près, j'y attache le brancard et lui fais signe. La civière quitte immédiatement le sol, je l'accompagne pour lui donner le bon équilibre. Elle s'envole dans le ciel, pendue sous l'Alouette. Tout s'est passé très vite, à peine quelques minutes pour que Bernard soit amené auprès du médecin avant de rejoindre l'hôpital. Je me retrouve seul dans l'immensité des montagnes baignées de nouveau dans un calme absolu, avec cette fois une saveur nouvelle dans la bouche. Un doux mélange, fait d'une petite larme salée et d'une joie intérieure qui me prend à la gorge.

La certitude d'avoir croisé ma bonne étoile, celle qui allait me conduire, au travers de ce métier, vers la plénitude du cœur. En quelques minutes, j'ai obtenu bien des réponses sur mes choix. Que la vie est belle ! »

BRAVO PAPA ! 30 ans comme secouriste en montagne sortie en librairie le 27 août 2020 aux éditions Mareuil



Pascaline ADELE
Secrétaire Zonale PATS
Grand Est

OMP de Moselle - Du télétravail envisageable...

Cette année, l'activité professionnelle autant que la vie personnelle ont été bousculées avec la crise sanitaire qui nous a tous touchés. L'administration a fonctionné au ralenti, durant la période de confinement puis de déconfinement.

Au milieu de cette crise, des choses ont avancé à pas feutrés mais pour un intérêt commun. Nous parlons actuellement de mutualisation, de restructuration et à des niveaux différents, ça bouge. Impactant principalement les CEA en désaccord avec le concept.

Dans le Grand Est, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Metz, Mr TIRELOQUE Philippe, coordonnateur de la zone, œuvre et opte pour la **départementalisation des OMP de la Moselle**.

La départementalisation a fait beaucoup parler les fonctionnaires des Ministères Publics persuadés d'être réunis sur un même pôle et de devoir revoir leurs positions administratives par des mutations ou temps partiels. Personne n'avait envisagé de modifier sa situation géographique et les frustrations étaient nombreuses face au remaniement de la méthode de travail.

Monsieur le DDSP 57 accompagné du Cdt BERNARD André, responsable de l'OMP de Metz, ont su rassurer les agents en leur **garantissant qu'aucune mobilité ne serait imposée et qu'ils travailleront à partir de leur site actuel** ; Cette départementalisation se faisant à partir de l'outil informatique et son programme actuel « Phoenix ». L'harmonisation de la méthode de travail, elle, faciliterait le suivi des dossiers. Le logiciel muni de plusieurs fonctionnalités vise à **regrouper l'ensemble des infractions en un même programme et permet de travailler à distance de l'Officier du Ministère Public** qui peut consulter un dossier, à tout moment. Un logiciel qui permet d'élargir la carte judiciaire et de poursuivre une politique pénale contraventionnelle.

Cette départementalisation ouvre des avantages dans son fonctionnement tant pour l'administration que pour

l'agent. Elle permet de **rééquilibrer, d'harmoniser le travail** puisque tous les dossiers peuvent être traités à distance ; un OMP local qui, pour des raisons x ou y croulerait sous une masse importante de dossiers, pourrait être soutenu par un autre OMP.

Les fonctionnaires deviennent polyvalents. **Une réelle valorisation des compétences** et une possible attractivité sur les postes OMP souvent méconnus donc dévalorisés. L'entraide devient le maître mot. La technicité de ce logiciel, maîtrisé par un agent peut être partagé par des fiches réflexes ; un modus operandi idéal pour les nouveaux arrivants.

Un dispositif résilient qui a démontré son efficacité lors de cette crise sanitaire permettant à un agent de travailler à partir d'un OMP différent de celui de son affectation et en assurant une continuité de service. L'avenir face à ce progrès technologique pourrait même démontrer que **le télétravail pourrait être assuré pour ce service**.

Une départementalisation au profit de l'administration mais également des agents qui pourrait, peut-être, être vouée à une **généralisation nationale**. Pourquoi pas !

À cela se greffe également la création de la Direction Zonale de la Sécurité Publique du Grand Est qui nécessite une mise en place particulière. Elle sera composée d'un État-Major, d'un SGO, d'un CIC et d'un CDSF commun.

Affaire à suivre mais le G7 est l'exemple typique d'une activité zonale et d'une harmonisation réussie, un succès à Metz ! Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Metz, coordonnateur de la Zone est plus que juste quand il dit « **la solidarité opérationnelle avant tout** », à mon sens « tout est dit » !

UNITÉ SGP POLICE PATS Grand Est reste vigilant sur le bien-être des fonctionnaires.

Nous rappelons qu'un fonctionnaire qui se sent bien est un fonctionnaire productif !

LES MENTIONS OBLIGATOIRES DU COMMANDEMENT DE PAYER

Bonjour à tous.

Un commandement de payer est un acte délivré par un huissier, afin d'obliger un débiteur à payer. Tout créancier muni d'un titre exécutoire constatant une créance liquide et exigible peut faire délivrer un commandement de payer et ensuite de faire procéder à la saisie et à la vente des biens de son débiteur.

Il convient de ne pas confondre un commandement de payer et une « injonction de payer » qui est une décision de justice rendue à la demande d'un créancier.

Le commandement de payer doit contenir des mentions bien définies, sous peine de nullité. Il doit préciser la décision de justice en vertu de laquelle le débiteur est poursuivi, le décompte des sommes réclamées, en principal et intérêts et le taux des intérêts. Ainsi que de devoir payer la dette dans un délai de huit jours, sous peine de la vente forcée de ses biens.

Il existe une situation où le créancier peut faire délivrer un commandement de payer, sans être muni d'une décision de justice et cela en cas de non-paiement des loyers locatifs. Cet acte contient des mentions spécifiques. L'article 137 de la Loi ELAN, dans un souci de clarté, a simplifié les mentions que doit

contenir le commandement de payer visant la clause résolutoire, l'expulsion et dispose que l'acte doit préciser : « La mention que le locataire dispose d'un délai de deux mois pour payer sa dette ; le montant mensuel du loyer et des charges ; le décompte de la dette ; l'avertissement qu'à défaut de paiement ou d'avoir sollicité des délais de paiement, le locataire s'expose à une procédure judiciaire de résiliation de son bail et d'expulsion ; la mention de la possibilité pour le locataire de saisir le fonds de solidarité pour le logement de son département, dont l'adresse est précisée, aux fins de solliciter une aide financière... ». Et d'indiquer la possibilité pour le locataire de saisir, à tout moment, la juridiction compétente (le tribunal judiciaire) aux fins de demander un délai de grâce. Ces délais de grâce peuvent être accordés par le juge, même d'office, jusqu'à 36 mois, à la faveur de la Loi ALUR qui les a augmentés de 24 mois à 36 mois.

En attendant le prochain numéro, prenez bien soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au **06.09.95.62.27**



JUSQU'À CE QUE L'ENFER NOUS SÉPARE

Jérôme DEBIEVE
alias Rob J. Daniels



Jérôme Debieve a connu des débuts dans la police par le biais du service militaire, qu'il a effectué à l'îlotage de la CSP de Roubaix. Il a intégré comme élève l'école nationale de police de Roubaix, puis a été affecté dans le 1^{er} arrondissement de Paris, où il a principalement travaillé en brigade anti-criminalité dès sa titularisation. Il a souhaité élargir ses horizons et a ensuite été affecté au commissariat d'Aulnay sous-bois (93), puis à Sevran (93) où la brigade accident et délit routier lui a permis de passer la formation OPJ.



Muté à la DDSP 84, il a œuvré dans différents services, tels que la sûreté départementale ou le service départemental de commandement de nuit. Il est désormais à la CSP d'Orange (84) où il est chef du service Accident et Délit Routier.

En 2013, sous l'impulsion et les conseils d'un autre policier écrivain, qui était impressionné par la qualité de ses procès-verbaux, il se met à écrire son premier roman sous le pseudonyme de Rob J. Daniels (qui est la contraction et le remaniement de ses trois prénoms).

« La marche des errants » sera publié en Juin 2014, il représente le premier tome d'une trilogie dont les deuxième et troisième volumes paraîtront en novembre 2014 et novembre 2016.

Il s'agit d'une aventure située dans un univers post-apocalyptique mêlant des éléments de science-fiction, de fantastique, d'action et de romance. L'histoire se situe une dizaine d'années après un

grand cataclysme durant lequel la Terre a beaucoup souffert et semble dépérir. Le récit suit plusieurs protagonistes principaux, chacun avec leurs qualités et dons propres, tous représentant une manière potentielle de survivre, quand il n'y a plus ni nourriture, ni ordre établi.

Suite au succès d'estime de ses premiers écrits, Jérôme Debieve alias Rob J. Daniels, aux goûts très éclectiques, a décidé de changer de registre et son nouveau roman, « Jusqu'à ce que l'enfer nous sépare », est un thriller sorti en Octobre 2019.

Cette fois, la science-fiction est mise de côté et le lecteur suit les mésaventures d'un brigadier-chef de la police nationale, qui, suite à une enquête paraissant basique de prime abord, subit une déchéance personnelle et professionnelle qu'on ne peut souhaiter à personne. Le rythme est haletant et on ne peut que compatir pour ce policier, à qui rien ne sera épargné, en se demandant jusqu'à quelles extrémités il devra s'adapter pour se sortir de cette situation semblant pourtant inextricable.

Ces romans sont parus aux éditions « la main multiple », une maison savoyarde, qui a pris des risques en publiant ces récits, parce qu'avant ce jeune écrivain, cet éditeur n'avait jamais proposé ni science-fiction, ni thriller aussi violent. Toutefois la qualité des écrits de Rob J. Daniels a convaincu son éditeur que ces histoires méritaient d'être lues par le public.

Une chose est sûre, les lecteurs qui découvrent cet auteur sont ravis par l'originalité des histoires proposées.

ÉDITIONS «LA MAIN MULTIPLE»

DISPONIBLE CHEZ : FNAC, AMAZON, DECITRE, BOOKNODE, ETC... EN SUPPORT PAPIER ET NUMERIQUE

ENGAGÉS à nous protéger

ALLIÉS pour vous protéger



Protéger la Nation et leurs concitoyens
est le devoir quotidien dont
s'acquittent avec dévouement
les forces de la communauté
sécurité-défense. Cet engagement
mérite plus que de la considération.
Une reconnaissance qui
s'exprime en actes.

La mutuelle Unéo, la mutuelle MGP et GMF
se sont unies au sein d'UNÉOPÔLE.
Toutes se mobilisent pour assurer
mutuellement et durablement la protection
sociale et les conditions de vie des membres
de la communauté sécurité-défense
en leur apportant des solutions
plus spécifiques et plus justes.



MGP



Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNÉOPÔLE
la communauté
sécurité défense

Retrouvez-nous sur **UNEOPOLE.FR**

ET SI VOUS NOUS FAISIEZ CONFIANCE COMME NOS 3,2 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES.

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

OFFRE RÉSERVÉE
AUX ADHÉRENTS MGP

-20%**

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO, HABITATION,
ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

Retrouvez nos offres sur [gmf.fr/
police](http://gmf.fr/police)

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN



POLICE

MGP

« Cette solution
est pensée
et développée
pour protéger
les forces
de sécurité
et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEPOLE
la communauté
sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de la Police, la 1^{ère} année, à la souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS, valable jusqu'au 31/12/2020. Offre non cumulable avec toute offre en cours. **Réduction appliquée la 1^{ère} année pour toute souscription entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents & Famille ou Protection Juridique en tant qu'adhérent MGP. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Les conditions, garanties et limites de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS, Accidents & Famille ou Protection Juridique ainsi que les conditions de nos offres sont disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.